

Saisine : Sollicitation par mail du journal hebdomadaire « Agri 79 »

Problématiques soulevées : Feux de paille, dégradations des outils d'irrigation et atteintes aux biens diverses au cœur des exploitations.

► Préconisations :

• Organisationnelles :

- entretenir les fossés (ou en creuser), les clôtures
- varier les horaires de passage sur l'exploitation, brouiller les habitudes
- verrouiller les ouvrants qui peuvent l'être, installer des dispositifs de verrouillage sur les ouvrants non encore équipés
- atteler les remorques et engins afin d'éviter (ou d'en compliquer) leur vol ou leur détournement d'usage
- organiser le stationnement des engins et des véhicules à l'intérieur des bâtiments pour rendre plus difficile l'accès à ceux de plus grande valeur
- ne pas laisser les clés sur le contact ni à portée de l'engin (à ranger chez soi ou en boîtiers sécurisés)
- installer des coupe-circuits supplémentaires nécessitant une pièce de sécurité
- faire le plein des engins le matin plutôt que le soir
- désactiver l'alimentation électrique de la pompe à carburant la nuit
- ranger le matériel électro-portatif à l'abri des regards
- recenser et Marquer son matériel (peinture, pyrogravure, ADN, RFID ...)
- démonter et ranger le matériel qui n'est pas utilisé durant la saison
- Les chiens sont très dissuasifs.

• Techniques :

- installation et entretien de l'éclairage automatique dissuasif de forte puissance
- envisager, ou vérifier son bon fonctionnement, un système de détection d'intrusion dans les bâtiments
- possibilité d'intégrer de la vidéoprotection au dispositif de mise en sûreté des bâtiments
- multiples solutions de vidéoprotection nomades et autonome en énergie
- mise en place de crépines anti-siphonnage
- mise en place de bouchons sécurisés
- solutions de détection électronique de variation de niveau dans les cuves, couplées à des dispositifs d'alerte, voire de vidéoprotection

► Particularité des vols sur les pivots d'irrigation :

- en saison hivernale, placer le matériel en milieu de parcelle / Démonter les câbles d'alimentation
- en fin d'utilisation, éloigner l'extrémité du pivot des accès carrossables
- faire en sorte que l'accès en véhicule léger soit aussi compliqué que possible.
- si possible : enterrer les installations
- protéger le câblage par des feuillards, soudures ou des cornières
- solutions électroniques de détection d'intrusion ou de manipulation (anti-sismique, barrières électroniques) + vidéoprotection nomade

► Particularité des feux de paillers :

- si stockage intérieur : mesures techniques de détection périmétrique couplé à dispositif de transmission de l'alerte, voire vidéoprotection
- si stockage extérieur :
 - réduire la taille des paillers
 - espacer les paillers entre eux
 - les éloigner des bâtiments
 - les éloigner au maximum des voies carrossables
 - procéder au conditionnement dès possibilité technique

► Vol de matériel électronique embarqué :

• Une tendance délinquante prend de l'ampleur actuellement, le vol de matériel électronique embarqué dans les engins agricoles, et notamment les dispositifs GPS professionnels. Dans l'idéal, mais difficilement réalisable, il faudrait que ces matériels soient retirés des véhicules dans lesquels ils sont installés.

Il existe des solutions alternatives :

- Mise à l'abri du véhicule équipé ;
- Console fixée sur une tablette métallique amovible à retirer après utilisation (ne pas oublier le retrait de l'antenne) ;
- Fixation de la console avec de la visserie sécurisée rendant le démontage plus difficile

ATTENTION!

Visserie classique

Remplissage des têtes
après installation (Loctite)

Visserie sécurisée

Visserie « pin torx » ou « pin button head »*

* Toutes dimensions disponibles – Nécessite outillage spécialisé.

► En cas de vol ou de dégradations :

- ne pas intervenir soi-même, composer le « 17 », prendre et noter tout renseignement utile
- ne pas toucher le matériel et préserver les traces
- déposer plainte systématiquement (aux fins d'enquêtes mais également de recensement des faits ou tentatives)

► En prévention : contacter sa brigade de gendarmerie pour faire réaliser une consultation de sûreté sur son exploitation